

Délibérations Avril

01/04/2026	15	AG	Constitution de la commission « Finances, Administration générale et Ressources humaines »
01/04/2026	16	AG	Constitution de la commission « Education et Périscolaire »
01/04/2026	17	AG	Constitution de la commission « Démocratie locale et Animations »
01/04/2026	18	AG	Constitution de la commission « Solidarités, Santé, Petite enfance, Intergénérationnel »
01/04/2026	19	AG	Constitution de la commission « Urbanisme, Transition écologique et énergétique »
01/04/2026	20	AG	Constitution de la commission « Jeunesse, Sport, Culture, Associations »
01/04/2026	21	AG	Constitution de la commission « Patrimoine communal et Travaux »
01/04/2026	22	AG	Constitution de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap
01/04/2026	23	AG	Désignation d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Jean de la Fontaine
01/04/2026	24	AG	Désignation d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Jacques Prévert
01/04/2026	25	AG	Désignation d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Jules Ferry
01/04/2026	26	AG	Désignation d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Jules Verne
01/04/2026	27	AG	Désignation d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Paul-Emile Victor
01/04/2026	28	AG	Désignation d'un délégué de la commune au sein du conseil d'établissement de l'école Saint-Paul
01/04/2026	29	AG	Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune au sein du conseil d'administration du collège Le Grand Parc
01/04/2026	30	AG	Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune au sein du conseil d'administration du collège Jean-Vilar
01/04/2026	31	AG	Désignation d'un délégué de la commune au sein du conseil d'administration du lycée Sonia Delaunay

01/04/2026	32	AG	Désignation d'un délégué de la commune au conseil de vie sociale du Village d'enfants de Cesson
01/04/2026	33	AG	Désignation des membres au Comité Social Territorial de Cesson
01/04/2026	34	AG	Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de Cesson/Vert-Saint-Denis
01/04/2026	35	AG	Désignation d'un correspondant Défense
01/04/2026	36	AG	Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association « Club de l'Amitié »
01/04/2026	37	AG	Désignation des représentants de la commune au Comité de Suivi des Sites
01/04/2026	38	AG	Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public ID77
01/04/2026	39	AG	Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des délégués de la commune au C.C.A. S
01/04/2026	40	AG	Désignation d'un représentant pour siéger au sein de la Commission de Révision des Listes Electorales
01/04/2026	41	AG	Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
01/04/2026	42	RH	Indemnités versées au élus
01/04/2026	43	RH	Création de postes d'Adjoints techniques contractuels pour les remplacements exceptionnels
01/04/2026	44	RH	Création d'un poste d'Adjoint technique contractuel pour la direction de l'Education
15/04/2026	45	AG	Modalités d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
15/04/2026	46	AG	Modalités d'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public
15/04/2026	47	FIN	Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
15/04/2026	48	FIN	Approbation du Compte Financier Unique 2025
15/04/2026	49	FIN	Affectation du résultat 2025

15/04/2026	50	FIN	Vote du Budget Primitif 2026
15/04/2026	51	FIN	Fixation des taux pour la fiscalité locale directe
15/04/2026	52	FIN	Attribution de subventions aux associations
15/04/2026	53	FIN	Attribution de subvention à la crèche parentale Les P'tites Pousses
15/04/2026	54	FIN	Attribution de subventions au Syndicat Intercommunal de Cesson/Vert-Saint-Denis pour l'année 2026
15/04/2026	55	FIN	Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes et de la Région Ile de France (FSRIF)
15/04/2026	56	FIN	Attribution Fonds de concours de fonctionnement GPS
15/04/2026	57	RH	Recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire pour le service Finances
15/04/2026	58	RH	Création d'un poste d'Adjoint technique contractuel pour les services techniques n°1
15/04/2026	59	RH	Création d'un poste d'Adjoint technique contractuel pour les services techniques n°2
15/04/2026	60	RH	Création de deux postes d'Adjoints techniques contractuels pour les services techniques
15/04/2026	61	RH	Modification au tableau des effectifs
15/04/2026	62	SUF	Convention d'occupation au profit de la société FOREST ARENA
15/04/2026	63	SUF	Mise en vente d'un bien immobilier communal 6, square de la Rose Trèmière

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION « FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES »

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par un de ses membres,

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par le Maire et composées exclusivement de conseillers municipaux en ce qui concerne les membres délibératifs,

Considérant qu'elles peuvent avoir un caractère permanent et fonctionner pendant la durée du mandat municipal,

Vu l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission « FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 6 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et un suppléant

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

Groupe de la majorité

- M. POIRIER
- M. FARCY
- M. FELIX
- Mme BENRAMDANE
- M. PATRICE
- Mme CAIRO

Groupe de la minorité

- M. COMBE (titulaire)
- Mme MARCHETTI (suppléante)

Mode de scrutin : vote au scrutin public

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de constituer une commission « commission « FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 6 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et un suppléant

M. POIRIER, M. FARCY, M. FELIX, Mme BENRAMDANE, M. PATRICE, Mme CAIRO, M. COMBE, Mme MARCHETTI ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES »

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le fonctionnement de la commission et à en assurer la présidence ou désigner son représentant

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION « EDUCATION ET PERISCOLAIRE »

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par un de ses membres,

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par le Maire et composées exclusivement de conseillers municipaux en ce qui concerne les membres délibératifs,

Considérant qu'elles peuvent avoir un caractère permanent et fonctionner pendant la durée du mandat municipal,

Vu l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission « EDUCATION ET PERISCOLAIRE » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 6 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et un suppléant

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

Groupe de la majorité

- Mme PREVOT
- Mme ZAURIN
- Mme NALINE
- Mme LE GALLOUDEC
- Mme PAGES
- Mme LANOT

Groupe de la minorité

- Mme MARCHETTI (titulaire)
- M. FAVRE (suppléant)

Mode de scrutin : vote au scrutin public

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer une commission « EDUCATION ET PERISCOLAIRE » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 6 sièges
- Elus de la minorité : 1 siège et un suppléant

Mme PREVOT, Mme ZAURIN, Mme NALINE, Mme LE GALLOUDEC, Mme PAGES, Mme LANOT, Mme MARCHETTI et M. FAVRE ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « EDUCATION ET PERISCOLAIRE »

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le fonctionnement de la commission et à en assurer la présidence ou désigner son représentant

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION « DEMOCRATIE LOCALE, ANIMATIONS »

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par un de ses membres,

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par le Maire et composées exclusivement de conseillers municipaux en ce qui concerne les membres délibératifs,

Considérant qu'elles peuvent avoir un caractère permanent et fonctionner pendant la durée du mandat municipal,

Vu l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission intitulée « DEMOCRATIE LOCALE, ANIMATIONS » composée de 8 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 7 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

Groupe de la majorité

- PREVOT Isabelle
- BOSSAERT Alexina
- NALINE Stefanie
- MARNAT Sophie
- LANOT Céline
- MERCADAL Marie
- PATRICE Alexandre

Groupe de la minorité

- BOSQUILLON Christophe (titulaire)
- LABERTRANDIE Lydia (suppléante)

Mode de scrutin : vote au scrutin public

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer une commission « DELMOCRATIE LOCALE, ANIMATIONS » composée de 8 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 7 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et 1 suppléant

- Isabelle PREVOT, Alexina BOSSAERT, Stefanie NALINE, Sophie MARNAT, Céline LANOT, Marie MERCADAL, Alexandre PATRICE, Christophe BOSQUILLON et Lydia LABERTRANDIE ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « DEMOCRATIE LOCALE, ANIMATIONS »

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le fonctionnement de la commission et à en assurer la présidence ou désigner son représentant

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION « SOLIDARITE, SANTE, PETITE ENFANCE, INTERGENERATIONNEL »

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par un de ses membres,

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par le Maire et composées exclusivement de conseillers municipaux en ce qui concerne les membres délibératifs,

Considérant qu'elles peuvent avoir un caractère permanent et fonctionner pendant la durée du mandat municipal,

Vu l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission « SOLIDARITE, SANTE, PETITE ENFANCE, INTERGENERATIONNEL » composée de 8 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 7 sièges
- Elus de l'opposition : 1 titulaire et un suppléant

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

Groupe de la majorité

- PREVOT Isabelle
- ZAURIN Rose-Marie
- ORLANDO Dominique
- LE GALLOUDEC Patricia
- DEVAUX Etienne
- GOUBERT Fanny
- RODIN Ludovic

Groupe de la minorité

- LABERTRANDIE Lydia (titulaire)
- BOSQUILLON Christophe (suppléant)

Mode de scrutin : vote au scrutin public

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer une commission « SOCIAL, SOLIDARITE, SANTE, PETITE ENFANCE, INTERGENERATIONNEL » composée de 8 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 7 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et un suppléant

- Isabelle PREVOT, Rose-Marie ZAURIN, Dominique ORLANDO, Patricia LE GALLOUDEC, Etienne DEVAUX, Fanny GOUBERT, Ludovic RODIN, Lydia LABERTRANDIE et Christophe BOSQUILLON ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « SOLIDARITE, SANTE, PETITE ENFANCE, INTERGENERATIONNEL »

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le fonctionnement de la commission et à en assurer la présidence ou désigner son représentant

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION « URBANISME, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par un de ses membres,

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par le Maire et composées exclusivement de conseillers municipaux en ce qui concerne les membres délibératifs,

Considérant qu'elles peuvent avoir un caractère permanent et fonctionner pendant la durée du mandat municipal,

Vu l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission « URBANISME, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE » composée de 8 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 7 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures,

Se sont portés candidats :

Groupe de la majorité

- PECULIER Charlyne
- LAINEY Pierre
- CHANAT Arthur
- PAGES Caroline
- LE MENTEC Yannick
- FELIX Erwan
- PATRICE Alexandre

Groupe de la minorité

- FAVRE Julien (titulaire)
- BOSQUILLON Christophe (suppléant)

Mode de scrutin : vote au scrutin public

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer une commission « URBANISME, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE » composée de 8 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 7 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et 1 suppléant

- Charlyne PECULIER, Pierre LAINEY, Arthur CHANAT, Caroline PAGES, Yannick LE MENTEC, Erwan FELIX, Alexandre PATRICE, JULIEN FAVRE et Christophe BOSQUILLON ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « URBANISME, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »,

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le fonctionnement de la commission et à en assurer la présidence ou désigner son représentant.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION « JEUNESSE, SPORT, CULTURE, ASSOCIATIONS »

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par un de ses membres,

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par le Maire et composées exclusivement de conseillers municipaux en ce qui concerne les membres délibératifs,

Considérant qu'elles peuvent avoir un caractère permanent et fonctionner pendant la durée du mandat municipal,

Vu l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer la commission « JEUNESSE, SPORT, CULTURE, ASSOCIATIONS » composée de 13 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 11 sièges
- Elus de la minorité : 2 sièges

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

Groupe de la majorité

- POIRIER Vijay-Damien
- BOSSAERT Alexina
- ORLANDO Dominique
- NALINE Stefanie
- LE GALLOUDEC Patricia
- GOUBERT Fanny
- MARNAT Sophie
- LANOT Céline
- RODIN Ludovic
- PATRICE Alexandre
- CAIRO Leïla

Groupe de la minorité

- MARCHETTI Xavieira
- FAVRE Julien

Mode de scrutin : vote au scrutin public

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de constituer une commission « commission « JEUNESSE, SPORT, CULTURE, ASSOCIATIONS » composée de 13 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 11 sièges
- Elus de la minorité : 2 sièges

- Vijay-Damien POIRIER, Alexina BOSSAERT, Dominique ORLANDO, Stefanie NALINE, Patricia LE GALLOUDEC, Fanny GOUBERT, Sophie MARNAT, Céline LANOT, Ludovic RODIN, Alexandre PATRICE, Leïla CAIRO, MARCHETTI Xavieira et Julien FAVRE ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « JEUNESSE, SPORT, CULTURE, ASSOCIATIONS »

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le fonctionnement de la commission et à en assurer la présidence ou désigner son représentant.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION « PATRIMOINE, TRAVAUX »

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par un de ses membres,

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par le Maire et composées exclusivement de conseillers municipaux en ce qui concerne les membres délibératifs,

Considérant qu'elles peuvent avoir un caractère permanent et fonctionner pendant la durée du mandat municipal,

Vu l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission « PATRIMOINE, TRAVAUX » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 6 sièges
- Elus de l'opposition : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

Groupe de la majorité

- REALINI François
- LAINEY Pierre
- LE GALLOUDEC Patricia
- LE MENTEC Yannick
- ESSEUL Eric
- GRIVOT-RICHARD Corinne

Groupe de la minorité

- BOSQUILLON Christophe (titulaire)
- FAVRE Julien (suppléant)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer une commission « PATRIMOINE, TRAVAUX » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 6 sièges
- Elus de l'opposition : 1 titulaire et 1 suppléant

- François REALINI, Pierre LAINEY, Patricia LE GALLOUDEC, Yannick LE MENTEC, Eric ESSEUL, Corinne GRIVOT-RICHARD, Christophe BOSQUILLON et Julien FAVRE ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « PATRIMOINE, TRAVAUX »

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le fonctionnement de la commission et à en assurer la présidence ou désigner son représentant.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- CONSTITUTION DE LA COMMISSION « ACCESSIBILITE AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP »

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes porteuses de handicap ;

Vu l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit, dans les communes de 5 000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap ;

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026 ;

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par le Maire et que le Conseil Municipal délibère sur la composition de leurs membres, composés notamment de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes porteuses de tous types de handicap (physique,

sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations d'usagers âgés, de représentants des acteurs économiques et d'autres usagers de la ville.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer une commission intitulée « ACCESSIBILITE AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 6 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

Groupe de la majorité

- REALINI François
- ORLANDO Dominique
- LE GALLOUDEC Patricia
- FARCY Jean-Luc
- MARNAT Sophie
- LANOT Céline

Groupe de la minorité

- LABERTRANDIE Lydia (titulaire)
- COMBE Jean-Luc (suppléant)

Mode de scrutin : vote au scrutin public

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

- DECIDE de créer une commission « ACCESSIBILITE AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 6 sièges
- Elus de la minorité : 1 titulaire et 1 suppléant

- EN FIXE la composition conformément aux dispositions ci-dessus ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le fonctionnement de la commission et à en assurer la présidence ou désigner son représentant,

- François REALINI, Dominique ORLANDO, Patricia LE GALLOUDEC, Jean-Luc FARCY, Sophie MARNAT, Céline LANOT, Lydia LABERTRANDIE et Jean-Luc COMBE ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « ACCESSIBILITE AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP »

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Jean de la Fontaine,

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école Jean de la Fontaine,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Jean de la Fontaine.

S'est porté candidate :

- NALINE Stefanie

Au terme du scrutin, a obtenu :

- NALINE Stefanie : 32 voix pour

- Stefanie NALINE ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Jean de la Fontaine

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE JACQUES PREVERT

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Jacques Prévert,

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école Jacques Prévert,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Jacques Prévert,

S'est porté candidate :

- LE GALLOUDEC Patricia

Au terme du scrutin, a obtenu :

- LE GALLOUDEC Patricia : 32 voix pour

- Patricia LE GALLOUDEC ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Jacques Prévert.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE JULES FERRY

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Jules Ferry,

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école Jules Ferry,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Jules Ferry,

S'est porté candidate :

- PREVOT Isabelle

Au terme du scrutin, a obtenu :

- PREVOT Isabelle : 32 voix pour

- Isabelle PREVOT ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Jules Ferry.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE JULES VERNE

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Jules Verne,

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école Jules Verne,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Jules Verne,

S'est porté candidate :

- PAGES Caroline

Au terme du scrutin, a obtenu :

- PAGES Caroline : 32 voix pour

- Caroline PAGES ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Jules Verne.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE PAUL-EMILE VICTOR

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Paul-Emile Victor,

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école Paul-Emile Victor.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de Paul-Emile Victor,

S'est porté candidate :

- LANOT Céline

Au terme du scrutin, a obtenu :

- LANOT Céline : 32 voix pour

- Céline LANOT ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Paul-Emile Victor.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE SAINT-PAUL

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Saint-Paul.

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école Saint-Paul.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'école de l'école Saint-Paul.

S'est porté candidate :

- NALINE Stefanie

Au terme du scrutin, a obtenu :

- NALINE Stefanie : 32 voix pour

- Stefanie NALINE ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'école de l'école Saint-Paul.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LE GRAND PARC

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Le Grand Parc.

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune au sein du conseil d'administration du collège Grand Parc

Se sont portés candidats :

- PREVOT Isabelle en qualité de titulaire
- FARCY Jean-Luc en qualité de suppléant

Au terme du scrutin, ont obtenu :

- PREVOT Isabelle : 32 voix pour
- FARCY Jean-Luc : 32 voix pour

- DESIGNNE Isabelle PREVOT en qualité de titulaire et Jean-Luc FARCY en qualité de suppléant afin de siéger au sein du conseil d'administration du collège Grand Parc.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN VILAR

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Jean Vilar.

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège Jean Vilar.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune au sein du conseil d'administration du collège Jean Vilar,

Se sont portés candidates :

- PREVOT Isabelle en qualité de titulaire
- GRIVOT-RICHARD Corinne en qualité de suppléante

Au terme du scrutin, ont obtenu :

- PREVOT Isabelle : 32 voix pour
- GRIVOT-RICHARD Corinne : 32 voix pour

- DESIGNNE Isabelle PREVOT en qualité de titulaire et Corinne GRIVOT-RICHARD en qualité de suppléante afin de siéger au sein du conseil d'administration du collège Jean Vilar.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE SONIA DELAUNAY

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Sonia Delaunay.

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du lycée Sonia Delaunay.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'administration du lycée Sonia Delaunay,

S'est porté candidate :

- MERCADAL Marie

Au terme du scrutin, a obtenu :

- MERCADAL Marie : 32 voix pour

- Marie MERCADAL ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Sonia Delaunay.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE VIE SOCIALE DU VILLAGE D'ENFANTS DE CESSON

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil de vie sociale du Village d'enfants de Cesson,

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein du conseil de vie sociale du Village d'enfants de Cesson.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil de vie sociale du Village d'enfants de Cesson,

S'est porté candidate :

- LANOT Céline

Au terme du scrutin, a obtenu :

- LANOT Céline : 32 voix pour

- Céline LANOT ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil de vie sociale du Village d'enfants.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE CESSON

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Monsieur le Maire, expose qu'il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants afin de siéger au Comité Social Technique (CST),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26.06.1985 relatif aux centres de gestion institué par la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30.05.1985 relatif aux comités techniques de leurs établissements publics,

En conséquence, le conseil municipal doit désigner ses représentants.

Conformément aux règles en vigueur, il convient de désigner :

- 3 membres titulaires
- 3 membres suppléants

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

Titulaires :

- POIRIER Vijay-Damien
- PREVOT Isabelle
- ZAURIN Rose-Marie

Suppléants :

- PECULIER Charlyne
- LE GALLOUDEC Patricia
- ESSEUL Eric

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à la désignation des membres de la commune au sein du Syndicat Intercommunal :

Titulaires :

- POIRIER Vijay-Damien
- PREVOT Isabelle
- ZAURIN Rose-Marie

Suppléants :

- PECULIER Charlyne
- LE GALLOUDEC Patricia
- ESSEUL Eric

Au terme du scrutin ont obtenu :

Titulaires :

- POIRIER Vijay-Damien
- PREVOT Isabelle
- ZAURIN Rose-Marie

Suppléants :

- PECULIER Charlyne
- LE GALLOUDEC Patricia
- ESSEUL Eric

- 32 voix pour

- DESIGNE Vijay-Damien POIRIER, Isabelle PREVOT et Rose-Marie ZAURIN en qualité de titulaires et Charlyne PECULIER, Patricia LE GALLOUDEC et Eric ESSEUL en qualité de suppléants afin de siéger au sein du Comité Social Territorial de Cesson.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir :</p> <p>Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés :</p> <p>Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CESSON - VERT SAINT DENIS

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Les statuts du syndicat intercommunal précisent de chaque commune sera représentée par 5 délégués membres du conseil municipal,

Il convient donc de procéder à l'élection desdits représentants.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures,

Se sont portés candidats :

- POIRIER Vijay-Damien
- ZAURIN Rose-Marie
- ORLANDO Dominique
- NALINE Stefanie
- MARNAT Sophie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à l'élection des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal :

- POIRIER Vijay-Damien
- ZAURIN Rose-Marie
- ORLANDO Dominique
- NALINE Stefanie
- MARNAT Sophie

Au terme du scrutin, ont obtenu :

Nombre de votants : 32
Nombre de blancs ou nuls : 0
Nombre voix pour : 27
Nombre d'abstentions : 5

- Vijay-Damien POIRIER, Rose-Marie ZAURIN, Dominique ORLANDO, Stefanie NALINE et Sophie MARNAT ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés ont été élus représentants de la commune de Cesson au sein du Syndicat Intercommunal

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. FAVRE, M. COMBE, Mme MARCHETTI, Mme LABERTRANDIE, M. BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que la fonction de correspondant défense, créée par la circulaire du 26 octobre 2001, répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée – Nation grâce aux actions de proximité. Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Une instruction ministérielle signée le 8 janvier 2009 a réaffirmé et clarifié les missions des correspondants défense.

La mission des correspondants défense s'organise autour de 3 axes : la politique de la défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine.

Il est donc proposé à l'assemblée de désigner un correspondant défense parmi les conseillers municipaux, suite au renouvellement du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001,

Vu l'instruction ministérielle n°000282 en date du 8 janvier 2009,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

S'est porté candidat :

- FARCY Jean-Luc

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à la désignation d'un correspondant défense de la commune.

Au terme du scrutin, a obtenu :

- FARCY Jean-Luc : 32 voix pour

- Jean-Luc FARCY ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré délégué à la correspondance de la défense.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « CLUB DE L'AMITIE »

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein de l'association « Club de l'amitié »,

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'association « Club de l'amitié »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :
S'est porté candidate :
- PREVOT Isabelle

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
- PROCEDE à l'élection d'un représentant de la commune au sein de l'association « Club de l'amitié »,
Au terme du scrutin, a obtenu :
- PREVOT Isabelle : 32 voix pour

- Isabelle PREVOT ayant obtenu la majorité absolue a été élue représentante de la commune pour siéger
au sein de l'association « Club de l'amitié »,

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU COMITE DE SUIVI DES SITES

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose la désignation de deux membres du conseil municipal pour siéger au sein du comité de suivi des sites,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles D.125-30 et suivants du Code de l'environnement,

Vu la délibération n°05/2009-38/2020 de la Ville de Cesson désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant au comité de suivi des sites,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour représenter la commune de Cesson au sein du Comité de suivi des sites.

Se sont portés candidats :

- LE MENTEC Yannick (titulaire)
- PATRICE Alexandre (suppléant)

Au terme du scrutin, ont obtenu :

- LE MENTEC Yannick : 32 voix pour
- PATRICE Alexandre : 32 voix pour

- DESIGNER Yannick LE MENTEC en qualité de titulaire et Alexandre PATRICE en qualité de suppléant afin de représenter la commune au comité de suivi des sites.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

Vu l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023,

Vu l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2026/01/27-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 27 janvier 2026,

Vu la délibération n° 34/2019 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public ID 77,

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

S'est porté candidat :

- PATRICE Alexandre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à la désignation d'un représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Au terme du scrutin, a obtenu :

- PATRICE Alexandre : 32 voix pour

- Alexandre PATRICE ayant obtenu la majorité absolue est désigné en qualité de représentant au sein de l'assemblée générale ID77.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL ET DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU C.C.A.S

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire et comprend, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes mentionnées à l'article L.123-6 alinéa 4 du même code,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il a pour attribution la mise en œuvre de l'action sociale générale. Il intervient en termes de prévention, de soutien aux familles et participe au développement social de la commune,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la désignation de 5 membres du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures,

Groupe de la majorité

- PREVOT Isabelle
- ZAURIN Rose-Marie
- LANOT Céline
- CAIRO Leïla

Groupe de la minorité

- LABERTRANDIE Lydia

Mode de scrutin : vote au scrutin public

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer comme suit le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S., considérant que le Maire est président de droit :

- Elus de la majorité : 4 sièges
- Elus de la minorité : 1 siège
- Monsieur Olivier CHAPLET, Président de droit

- PROCEDE à la désignation des 5 représentants du conseil municipal au C.C.A.S. au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Au terme du scrutin ont obtenu :

Groupe de la majorité

- PREVOT Isabelle
- ZAURIN Rose-Marie
- LANOT Céline
- CAIRO Leïla

Groupe de la minorité

- LABERTRANDIE Lydia

- 32 voix pour

- Isabelle PREVOT, Rose-Marie ZAURIN, Céline LANOT, Leïla CAIRO et Lydia LABERTRANDIE ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus délégués au Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : Mme CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU MAIRE AFIN DE SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu l'article L.17 du Code électoral, qui précise qu'une commission administrative est constituée pour chaque bureau de vote afin de dresser la liste électorale, composée du Maire ou de son représentant, du délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet, et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la Commission de Révision des Listes Électorales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :
S'est porté candidate :
- GOUBERT Fanny

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROCEDE à la désignation d'un membre du conseil municipal pour représenter le Maire au sein de la Commission de Révision des Listes Electorales.

Au terme du scrutin, a obtenu :

- GOUBERT Fanny : 32 voix pour

- Fanny GOUBERT ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élue au sein de la Commission de Révision des Listes Electorales.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 29	Votants : 33
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose à l'assemblée qu'à chaque renouvellement de conseil municipal, les communes de plus 1000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Vu la délibération 96-2020 en date du 18/11/2020,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.
- RAPPELLE que, dans l'attente du nouveau règlement, le règlement précédemment adopté peut continuer à s'appliquer.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. FAVRE, M. COMBE, Mme MARCHETTI, Mme LABERTRANDIE, M. BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 29	Votants : 33
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITES VERSEES AUX ELUS

Le conseil municipal,

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose à l'assemblée de fixer les indemnités attribuées aux élus,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire agit sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation par arrêté à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire,

Vu l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire,

Vu l'article L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de huit Adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date des 31/03/2026 portant délégation de fonctions à Mesdames PECULIER, PREVOT, ZAURIN, BOSSAERT et Messieurs POIRIER, REALINI, LAINEY, ORLANDO, Adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date des 31/03/2026 portant délégation de fonctions à Mesdames BENRAMDANE, NALINE, GRIVOT-RICHARD, MARNAT, LANOT, MERCADAL et Messieurs CHANAT, DEVAUX, FARCY, ESSEUL, LE MENTEC, Conseillers Municipaux,

Considérant que la Commune compte 11 327 habitants au 1^{er} Janvier 2026,

Considérant que pour une Commune de 11 327 habitants le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 67,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant que pour une commune de 11 327 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Adjoint est fixé à 28,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant que pour les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation de fonction l'indemnité de fonction est calculée dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et au nombre maximal théorique d'Adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des Adjoints, des Conseillers Municipaux et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer à 67,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité allouée pour l'exercice des fonctions du Maire.
- DECIDE de fixer à 22,30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité allouée pour l'exercice des fonctions d'Adjoint aux Adjoints suivants :

- 1^{ère} Adjointe
- 2^{ème} Adjoint
- 3^{ème} Adjointe
- 4^{ème} Adjoint
- 5^{ème} Adjointe
- 6^{ème} Adjoint
- 7^{ème} Adjointe
- 8^{ème} Adjoint

- DECIDE de fixer à 4,18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité allouée pour l'exercice des fonctions de Conseiller Municipal, aux conseillers titulaires d'une délégation.
- PRECISE que la date d'entrée en vigueur de la présente délibération est fixée au 02/04/2026.
- INDIQUE QUE les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

N'ont pas pris part au vote : M. FAVRE, M. COMBE, Mme MARCHETTI, Mme LABERTRANDIE, M. BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 29	Votants : 33
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, POUR LES REMPLACEMENTS EXCEPTIONNELS

Monsieur le Maire expose qu'en raison des besoins de la Direction de l'Education, il convient de créer des postes d'Adjointes Techniques, contractuels, à temps non complet, pour faire face à des remplacements exceptionnels sur le temps de restauration scolaire et de l'entretien des locaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer des postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour un total de 316,50 heures, du 02/04/2026 au 31/08/2026,
- FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. FAVRE, M. COMBE, Mme MARCHETTI, Mme LABERTRANDIE, M. BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 29	Votants : 33
Date de la convocation : 26/03/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, BENRAMDANE Najia, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, CAIRO Leïla, FAVRE Julien, MARCHETTI Xavieira, LABERTRANDIE Lydia, BOSQUILLON Christophe</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : Mme NALINE Stefanie à Mme PREVOT Isabelle M. FELIX Erwan à Mme GOUBERT Fanny M. RODIN Ludovic à M. ESSEUL Eric M. COMBE Jean-Luc à M. FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés :</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur le Maire, expose qu'en raison d'un congé maternité d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour la période du 14 Avril 2026 au 12 Octobre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, du 14 Avril 2026 au 12 Octobre 2026, pour un total de 730 heures,
- FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. FAVRE, M. COMBE, Mme MARCHETTI, Mme LABERTRANDIE, M. BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

N°45-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia			
Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien			
Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE –MODALITES D'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2, L.1414-4, L.1411-5 et L.2121-21,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est une instance obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'élire en son sein les membres de cette commission,

Considérant que cette élection doit se dérouler au scrutin de liste à la plus fort reste,

Considérant qu'il convient, préalablement à cette élection, de fixer les modalités pratiques d'organisation du scrutin,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) constitue une instance collégiale obligatoire pour les collectivités territoriales, chargée d'intervenir dans les procédures de passation des marchés publics formalisés.

Elle est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus en son sein par le conseil municipal. L'élection se déroulera au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, afin d'assurer la représentation pluraliste des élus.

À cet effet, les listes de candidats titulaires et suppléants devront être déposées à la direction générale des services au plus tard le lundi 18 mai 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PROPOSE à l'assemblée de constituer une commission d'Appel d'Offres composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants
- Elus de la minorité : 1 siège titulaire et 1 siège suppléant

- DECIDE que l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres se déroulera au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux dispositions légales en vigueur,

- PRECISE que le scrutin aura lieu à bulletin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

- PRECISE que les listes de candidats devront comporter un nombre de candidats égal au nombre de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

- FIXE les conditions de dépôt des listes de candidats comme suit :

- Dépôt des listes auprès de la Direction générale des services, au plus tard le lundi 18 mai 2026.

- DIT que les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, sans panachage ni vote préférentiel,

- PRECISE que chaque liste devra indiquer distinctement les candidats aux fonctions de membres titulaires et de membres suppléants,

- DIT que les opérations de vote et de dépouillement se dérouleront lors du 27 mai 2026, au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET



Ville de CESSON
 Département de Seine et Marne

N°46-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia			
Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien			
Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – MODALITES D'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (C.D.S.P.)

Vu le renouvellement du Conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 22 mars 2026,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.1121-1 à L.1121-3 relatifs aux contrats de concessions

Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de constituer une Commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat,

Considérant que cette commission constitue une instance obligatoire de délégation de service public,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'élection de ses membres préalablement à leur désignation,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission de Délégation de Service Public est chargée notamment :

- De dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- De procéder à l'ouverture des plis contenant les offres,
- D'émettre un avis sur les offres reçues,
- D'être saisie pour avis de tout projet d'avenant entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant global du contrat.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée de :

- Le Maire ou son représentant, président ;
- Cinq membres titulaires ;
- Cinq membres suppléants.

Il est également rappelé que le comptable de la collectivité et un représentant de l'État peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative, de même que toute personne qualifiée désignée par le président.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de procéder à la constitution d'une Commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat du conseil municipal, composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants dont la répartition s'établit comme suit :

- Elus de la majorité : 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants
- Elus de la minorité : 1 siège titulaire et 1 siège suppléant

- PRECISE que la composition de cette commission est fixée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

- DECIDE qu'il sera procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- PRECISE que cette élection se déroulera à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

- DIT que cette élection interviendra lors de la séance du conseil municipal du 27 mai 2026,

- FIXE les modalités de dépôt des listes de candidats comme suit :

- Dépôt des listes comportant les candidats titulaires et suppléants des services, au plus tard le 18 mai 2026,

- DIT que chaque liste devra être conforme aux exigences légales et indiquer distinctement les candidats aux fonctions de membres titulaires et de membres suppléants.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose que suite à la mise en place d'une nouvelle assemblée délibérante il est nécessaire d'adopter de nouveau le règlement budgétaire et financier (RBF).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-30,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 octobre 2023 adoptant le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que la mise en place d'une nouvelle assemblée délibérante oblige l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Considérant que ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adopter, le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté CONTRE : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, présente le projet de Compte Financier Unique pour l'année 2025 contenu dans la note de présentation jointe.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2026 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Provisoirement présidé par Madame Charlyne PECULIER, 1^{ère} adjointe au Maire,

- ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 et ses résultats comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2024	4 068 380,90€	-1 614 630,38	2 453 750,52€
EXERCICE 2025			
RECETTES	16 799 509,87 €	5 707 638,95 €	22 507 148,82 €
DEPENSES	14 988 296,62 €	6 164 955,31 €	21 153 251,93 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 811 213,25 €	-457 316,36 €	1 353 896,89 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	5 879 594,15 €	-2 071 946,74 €	3 807 647,41 €
R.A.R. dépenses		2 708 905,56 €	2 708 905,56 €
R.A.R. recettes		2 477 951,74 €	2 477 951,74 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	5 879 594,15 €	-2 302 903,56 €	3 576 690,59 €

- DECLARE que le Compte Financier Unique pour l'année 2025 est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

- INVITE Monsieur le Maire à signer le Compte Financier Unique 2025.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté CONTRE : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose à l'assemblée que, conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2025 au budget primitif 2026.

SECTION FONCTIONNEMENT	LIBELLES	MONTANT
	Recettes de l'exercice 2025	16 799 509,87 €
	Dépenses de l'exercice 2025	14 988 296,62 €
	Résultat de l'exercice	1 811 213,25 €
	Excédent de fonctionnement reporté	4 068 380,90 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	5 879 594,15 €
SECTION INVESTISSEMENT	LIBELLES	MONTANT
	Recettes de l'exercice 2025	5 707 638,95 €
	Dépenses de l'exercice 2025	6 164 955,31 €
	Solde d'exécution de l'exercice	-457 316,36 €
	Solde d'exécution d'investissement reporté	-1 614 630,38 €
	Solde d'exécution de clôture 2025	-2 071 946,74 €
	RESTE A REALISER	
	Recettes de l'exercice 2025	2 477 951,74 €
	Dépenses de l'exercice 2025	2 708 908,56 €
	Solde d'exécution des RAR 2025	-230 956,82 €
	Résultat d'investissement de l'exercice 2025	-2 302 903,56 €
FONCT / INV.	RESULTAT CUMULE 2025	3 576 690,59 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DETERMINE l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter est de 5 879 594,15 € :

- Section d'investissement déficitaire, il y a donc d'obligation d'affecter une partie du résultat au 1068.
- La section d'investissement est déficitaire de 2 302 903,56€ il convient donc d'affecter obligatoirement cette somme au titre du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

- DIT que les écritures seront donc les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Article 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté : 3 574 594,15€ €

- Section d'investissement :

Article 1068 (R) – Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 305 000,00 €

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sont inscrits sur les comptes afférents.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Olivier CHAPLET, le Maire, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 18 février 2026, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré l'exercice 2026 soumis à votre adoption. La note de présentation détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 18/02/2026,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
011 : Charges générales	3 848 725,75 €
012 : Charges de personnel	7 405 920,00 €
014 : Atténuation de produits	391 210,00 €
023 : Virement section d'invest.	3 700 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	501 528,72 €
65 : Autres charges gestion	2 082 787,76 €
66 : Charges financières	111 189,37 €
67 : Charges spécifiques	30 000,00 €
TOTAL	18 071 361,60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
002 : Excéd. antérieur reporté	3 574 594,15 €
013 : Atténuations de charges	88 995,00 €
042 : Opérations d'ordre	190 220,03 €
70 : Produits des services	956 990,90 €
73 : Impôts et Taxes	472 232,00 €

731 : Fiscalité Locales	10 360 000,00 €
74 : Dotations et participations	1 796 849,52 €
75 : Autres produits de gestion	631 480,00 €
TOTAL	18 071 361,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2026
001 : Résultat reporté		2 071 946,74 €	2 071 946,74 €
040 : Opérations d'ordre		190 220,03 €	190 220,03 €
041 : Opérations patrimoniales		210 000,00 €	210 000,00 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves		15 000,00 €	15 000,00 €
16 : Emprunts et dettes		715 080,00 €	715 080,00 €
20 : Immo. incorporelles	87 321,12 €	214 600,00 €	301 921,12 €
204 : Subv. d'équip. versés		234 423,43 €	234 423,43 €
21 : Immo. corporelles	923 024,40 €	3 621 660,70 €	4 544 685,10 €
23 : Immo. en cours	1 698 563,04 €	1 184 800,00 €	7 964 392,69 €
TOTAL	2 708 908,56 €	8 457 730,90 €	11 166 639,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2026
021 : Vir. de la section fonct.		3 700 000,00 €	3 700 000,00 €
024 : Produits des cession d'immo.		200 000,00 €	200 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		501 528,72 €	501 528,72 €
041 : Opérations patrimoniales		210 000,00 €	210 000,00 €
10 : Dotations et réserves		730 000,00 €	730 000,00 €
1068 : Excédents de fct capitalisés		2 305 000,00 €	2 305 000,00 €
13 : Sub. Invest. reçues	2 477 951,74 €	1 042 159,00 €	3 520 110,74 €
TOTAL	2 477 951,74 €	8 688 687,72 €	11 166 639,46 €

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté CONTRE : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – FIXATION DES TAUX 2026 POUR LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose à l'assemblée de fixer les taux des taxes concernant les contributions directes.

Ainsi, Monsieur CHAPLET propose que les taux pour la fiscalité locale en 2026 soit maintenus sur ceux de 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 et notamment son article 16,

Vu l'article 1639 du Code Général des Impôts,

Vu le budget primitif 2026,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026 à l'article 73111

Considérant qu'il convient de fixer pour l'exercice 2026 les taux des taxes directes locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer les taux de taxes directes locales pour l'année 2026 de la manière suivante :

TAXES	TAUX 2025	TAUX 2026	VARIATION (%)
Taxe d'habitation résidences secondaires	13,99 %	13,99 %	Néant
Taxe foncière sur propriété bâties	57,00 %	57,00 %	Néant
Taxe foncière sur propriétés non bâties	41,47 %	41,47 %	Néant

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET



Ville de CESSON
Département de Seine et Marne

N°52-2026

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 29
Date de la convocation : 02/04/2026			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia			
Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien			
Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations, conformément aux crédits inscrits au budget 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les dossiers de demandes transmis par les associations et les sommes inscrites au budget primitif 2026 à l'article 65748,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	RAPPEL CA 2025	PROPOSITIONS 2026
Scouts et Guides de France	400,00 €	400,00 €
Cesson Sans Frontière	8 000,00 €	5 000,00 €
Chœur du Balory Junior	100,00 €	150,00 €
Chorale Chantevert	800,00 €	800,00 €
Club de l'Amitié	8 500,00 €	8 500,00 €
Club Culture et Loisirs du Balory	200,00 €	200,00 €
Elan II	800,00 €	800,00 €
FNACA Maroc et Tunisie	400,00 €	450,00 €
GDSA 77	1 500,00 €	1 500,00 €
Ressourcerie Endana	500,00 €	500,00 €
Restaurants du Cœur	2 500,00 €	2500,00 €
Secours Populaire	600,00 €	600,00 €
Paroles de femmes – Relais 77	1 500,00 €	1 500,00 €
Secours Catholique	600,00 €	600,00 €
FCPE Collège Jean Vilar		300,00€
Parents d'élèves Jules Ferry	300,00€	300,00 €
Parents d'élèves Prévert	300,00€	600,00 €
Le damier		700,00 €
Nature Happy		300,00 €
Parents d'élèves PEV	200,00 €	
Pie Vert Bio 77	200,00 €	
TOTAL	27 400,00€	25 700,00 €

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus pour accorder une subvention au Club de l'Amitié : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

N'ont pas pris part au vote : NALINE Stefanie, CHANAT Arthur

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
 Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CRECHE PARENTALE LES P'TITES POUSES POUR L'ANNEE 2026

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, propose à l'assemblée d'attribuer une subvention à la crèche parentale Les P'tites Pousses, conformément aux crédits inscrits au budget 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la demande de subvention présentée par la crèche parentale Les P'tites Pousses et les sommes inscrites au budget primitif 2026 à l'article 65748,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 39 000 € à la crèche parentale les P'tites Pousses pour l'année 2026.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CESSON/VERT-SAINT-DENIS POUR L'ANNEE 2026

En augmentation, la contribution des villes au Syndicat Intercommunal de Cesson / Vert-Saint-Denis est de 2 577 237 € pour 2026 et la répartition au nombre d'habitants s'établit comme suit :

Cesson : 55,17 % soit 1 421 862 €

Vert-Saint-Denis : 44,83 % soit 1 155 375 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu les sommes inscrites au budget primitif 2026 à l'article 65568,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de voter les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2026 comme suit :

Syndicat Intercommunal de Cesson / Vert-Saint-Denis : 1 421 862 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférant aux attributions de subvention du Syndicat Intercommunal.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2025

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose à l'assemblée que la commune a obtenue en 2024 le FSRIF d'un montant de 286 768€ pour l'année 2025, cette recette n'est pas affectée à des dépenses particulières, il est possible d'intégrer plusieurs actions rendues possible par ces fonds. Le FSRIF vise à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines, supportant des charges au regard des besoins sociaux de leur population.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le CGCT et notamment l'article L.2531-16 instituant qu'un rapport sur l'utilisation du FSRIF doit être présenté en Conseil Municipal,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région Ile de France.

Considérant que la dotation nette de 286 768€ a été attribuée à la ville de Gessenay pour l'année 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport ci-dessous concernant l'utilisation du FSRIF pour l'année 2025,

	Montant	FSRIF	Reste à charge Mairie
Entretien des bâtiments publics	206 135,62	100 000,00	106 135,62
Entretien des voiries	461 847,91	186 768,00	275 079,91
TOTAL	667 983,53	286 768,00	381 215,53

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose à l'assemblée que par délibération n° DEL-2021/454 du 14/12/2021, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a reconduit pour la période 2021/2026 la solidarité financière bénéficiant aux communes membres en créant un nouveau dispositif unique applicable à l'ensemble de son territoire comprenant deux fonds de concours (un fonds de concours en fonctionnement doté d'une enveloppe annuelle de 1 million d'€ à répartir entre les communes éligibles sur la période 2021/2026 et un fonds de concours en investissement doté d'une enveloppe de 10 millions d'€ sur la même période.

La ville de CESSON se retrouve ainsi éligible au fonds de concours en fonctionnement à hauteur de 157 550 €/an sur la période 2021-2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Paris
14/12/2021,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de solliciter le fonds de concours de fonctionnement pour l'année 2026 à hauteur de 157 550 €,
- PRECISE que ce montant sera destiné à financer les dépenses de fonctionnement de 2026 selon le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	Fonds concours	Reste à charge Mairie
Dépenses fonctionnement 2026 déjà payées	309 046,36€	157 550,00€	151 496,36€
TOTAL	309 046,36€	157 550,00€	151 496,36€

- PRECISE que les dépenses ci-dessus désignées feront l'objet d'un état détaillé des mandatements dûment visé par le comptable public.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Monsieur le Maire expose qu'en raison des besoins au service Finances, il convient de recruter un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire au titre de l'expertise des finances,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,

Considérant les besoins du service Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de recruter un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire au titre de l'expertise des Finances, pour la période du 1^{er} Juillet 2026 au 31 Décembre 2026, en fonction des besoins de la collectivité dans le cadre des prescriptions minimales quotidiennes à respecter par la personne recrutée et qui sont les suivantes :

- la durée quotidienne du temps de travail ne doit pas dépasser 10 heures,
- l'agent doit bénéficier d'un repos quotidien minimum de 11 heures par jour,
- l'amplitude maximale de la journée de travail est limitée à 12 heures incluant les pauses repas,
- il doit être accordé à l'agent au minimum 20 minutes de pause par temps de travail de 6 heures dans la même journée,
- en tenant compte des heures supplémentaires, la durée hebdomadaire du travail ne peut dépasser :
 - . 48 heures au cours d'une même semaine,
 - . 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives,
- FIXE l'indemnité accessoire sur la base d'un taux horaire égal à 50 euros nets,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dispositif,
- DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté CONTRE : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire, expose qu'en raison des besoins en personnel au sein des services Techniques, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, du 01/05/2026 au 31/08/2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins des services Techniques,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, du 01/05/2026 au 31/08/2026,
- FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose qu'en raison d'un départ à la retraite d'un agent au sein des services Techniques, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, du 01/06/2026 au 31/12/2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins des services Techniques,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, du 01/06/2026 au 31/12/2026,
- FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, A TEMPS COMPLET, POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose qu'en raison des besoins des services Techniques, durant la période estivale, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la création de deux postes d'Adjointes Techniques, contractuels, à temps complet,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins des services Techniques,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer deux postes d'Adjoints Techniques, contractuels, à temps complet, pour la période du :
 - 06/07/2026 au 31/07/2026 (1 poste au service Voirie),
 - 03/08/2026 au 28/08/2026 (1 poste au service Paysage),
- FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,
- PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,
- DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose que suite à la nouvelle organisation des services, la collectivité souhaite recruter un Directeur Général Adjoint des Services Ressources (Finances/Informatique, Marchés Publics et Ressources Humaines) et qu'il convient de créer :

- 1 poste d'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services Ressources, catégorie A, titulaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1101 du 30.12.1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Considérant les besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer :
- 1 poste d'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services Ressources, catégorie A, titulaire,
- DIT que la présente délibération prendra effet au 01/05/2026,
- DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : URBANISME ET FONCIER – CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ FOREST ARENA SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZA N°75 SISE BOIS DES SAINTS-PÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant la convention d'occupation conclue en 2017 entre la commune de Cesson et la société FOREST ARENA d'une partie de la parcelle ZA n°75 sise Bois des Saints-Pères appartenant à la commune, pour l'exploitation d'un parc de loisirs de type « parcours aventure », arrivant à échéance le 14 avril 2026 ;

Considérant la demande de poursuite de l'activité de la société FOREST ARENA sur le terrain ;

Considérant que cette activité participe pleinement à la valorisation du site naturel du Bois des Saints-Pères et au développement de l'offre de loisirs sur le territoire et contribue à renforcer l'attractivité de la commune ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à la société FOREST ARENA d'une partie de la parcelle ZA numéro 75, sise Lieudit « Bois des Saints Pères » à CESSON, pour l'exploitation d'un parc de loisirs de type « parcours aventure », telle qu'annexée à la présente délibération.
- DIT que la présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature, pouvant faire l'objet d'un seul renouvellement pour cinq ans dans la limite de dix ans.
- DIT que le renouvellement de la convention sera subordonné à une délibération du Conseil Municipal.
- DIT que la mise à disposition de ce terrain est consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixe de 1700€ et d'une part variable représentant 0,5% du chiffre d'affaires de l'année N-1 de l'entreprise, arrondie à l'euro entier.
- DIT que la redevance est payable annuellement d'avance et révisable chaque année à date d'anniversaire selon les termes de la présente convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.
- PRECISE que les crédits sont et seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<p align="center">Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center"><i>Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2026</i></p>			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia</p>			
<p>Membres ayant donné pouvoir : ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien</p>			
<p>Membres excusés : RODIN Ludovic, CAIRO Leïla</p>			
<p align="center">Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance</p>			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : URBANISME ET FONCIER – MISE EN VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL - 6, SQUARE DE LA ROSE TRÉMIÈRE (PARCELLE AI 54)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu l'avis des Domaines en date du 23 juin 2025, estimant la valeur vénale du bien à 200 000 euros, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la cession de cet immeuble relève de la bonne gestion du patrimoine communal ;

Considérant le choix de la commune de procéder à une vente de gré à gré selon le cahier des charges annexé à la présente délibération ;

Considérant que les conditions de ventes et les principales caractéristiques sont énumérées dans ledit cahier des charges ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la mise en vente de la parcelle cadastrée AI numéro 54, d'une contenance de 819m² sise 6, square de la Rose Trémière au prix égal ou supérieur à 200 000€.

- APPROUVE le cahier des charges précisant les conditions de ventes et les principales caractéristiques, ci-annexé.

- PRECISE qu'une clause de révision de prix en cas de revente anticipée du bien dans un délai de 5 ans est instaurée, dans les conditions définies au cahier des charges, ci-annexé.

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la publication de l'offre sur les supports de communication de la commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

- PRECISE que les frais, taxes, droits et honoraires liés à la vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET